

Circulaire N° **2019 / 28 FR**
Classification **Information**

Kontakt **André Olschewski**
E-Mail **a.olschewski@svgw.ch**
Telefon **+41 44 288 33 67**
Abteilung **Wasser**

Geht an

- Distributeurs d'eau
- GI+I
- Comité
- Envois séparés à l'OFEV, l'ACCS et à la CCE

Zurich, Octobre 2019

Mise en consultation de la Recommandation SSIGE W1019 «Gestion des conflits d'intérêts à proximité des captages d'eau potable dans les zones de protection»

Madame, Monsieur,

Selon le rapport de l'OFEV (nov. 2018), il existe toujours d'importantes lacunes dans la délimitation contraignante des zones de protection de captage d'eau potable, alors que l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) a été introduite il y a plus de 15 ans. Au contraire, il devient de plus en plus difficile pour les distributeurs d'eau et les services concernés de mettre en œuvre la protection des captages, conformément à la législation en vigueur et aux directives de l'OFEV, de trouver des solutions pragmatiques au cas par cas, sans pour autant affaiblir la planification préventive de la protection des eaux souterraines. Les communes manquent souvent de soutien politique, mais aussi de connaissances d'alternatives.

La SSIGE soutient les distributeurs d'eau en leur mettant à disposition une réglementation pragmatique. Afin d'aider les communes et les distributeurs d'eau à délimiter et à adapter des zones de protection, la SSIGE a mené une enquête auprès des distributeurs membres de la SSIGE, a rassemblé des exemples et élaboré un projet de recommandation SSIGE sur la Gestion des conflits d'intérêts à proximité des captages d'eau potable dans les zones de protection (W1019). Le projet est également soutenu par l'OFEV et considéré par divers services cantonaux de protection des eaux comme sujet nécessitant des actions importantes.

La recommandation W1019 de la SSIGE sera mise en consultation en tant que document de la branche. Sont invités à prendre position non seulement les distributeurs d'eau et les communes, mais aussi, par le biais de la Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement (CCE), les services cantonaux de la protection des eaux. Nous espérons ainsi élaborer une recommandation pratique, qui bénéficiera également du soutien des services cantonaux spécialisés.

Des informations détaillées sur la consultation ainsi que des documents annexes peuvent être téléchargés à l'adresse suivante :

www.svgw.ch/W1019

Projet de la Recommandation SSIGE W1019 y compris formulaire de commentaires

Merci de bien vouloir nous retourner vos commentaires d'ici au **13 janvier 2020**.

Nous vous remercions d'avance pour votre précieuse collaboration et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Meilleures salutations

Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux SSIGE



André Olschewski
Sous-directeur, Responsable Division Eau



Markus Biner
Expert Eau